

Bulletin trimestriel d'information

Qualité de l'air - Grand Périgueux

avril à juin 2026

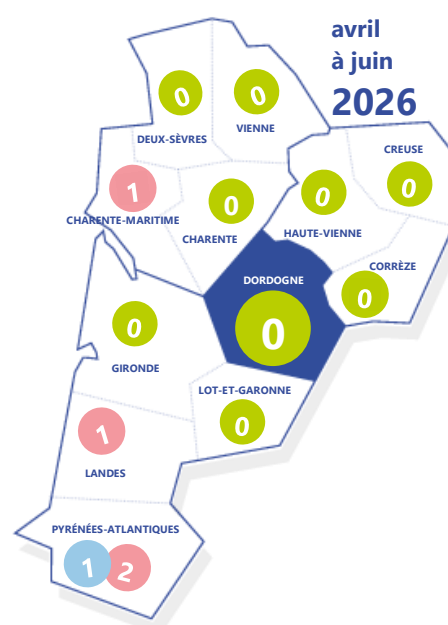
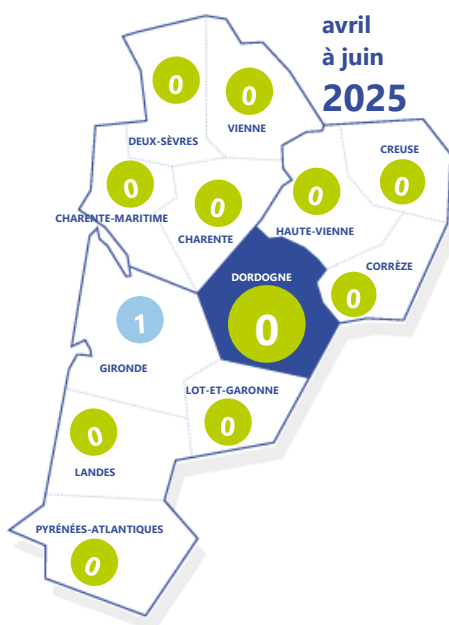
Épisodes de pollution

ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM₁₀
- SAL PM₁₀
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃
- SIR NO₂
- SAL NO₂

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

majoritairement issu du trafic routier

Particules grossières et fines (PM₁₀ & PM_{2,5}) : sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

Dioxyde de soufre (SO₂) : majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

Commentaires

Le **deuxième trimestre de l'année 2026** a été témoin d'**épisodes de pollution en Nouvelle-Aquitaine**. Les 22 et 23 juin, une partie du territoire (Charente-Maritime, Pyrénées-Atlantiques et Landes) a été touchée par un **épisode de pollution aux particules grossières** en lien avec un passage de **poussières désertiques du Sahara**. En parallèle, en raison de la **canicule** observée au mois de juin, le département des Pyrénées-Atlantiques a également été touché par un **épisode de pollution à l'ozone** le 23/06.

En comparaison, le deuxième trimestre 2025 n'a enregistré qu'un seul épisode de pollution à l'ozone en Gironde.

La **Dordogne** a été **épargnée par les épisodes de pollution** sur cette période, comme l'année passée.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 30/06/2026

Exposition	Type de recommandation	PM ₁₀ moy. annuelle	PM ₁₀ - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	12*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1)	12*	
	OMS - 15 µg/m ³ (2)	12*	
Ponctuelle	Valeur limite - 35 jours max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0
Exposition	Type de recommandation	PM _{2,5} moy. annuelle	PM _{2,5} - nb. jours > 25 µg/m ³ (1) et > 15 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m ³ (1)	7*	
	Valeur cible - 20 µg/m ³ (1)	7*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1)	7*	
	OMS - 5 µg/m ³ (2)	7*	
Ponctuelle	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		0
	OMS - 3 jours max (2)		9
Exposition	Type de recommandation	NO ₂ moy. annuelle	NO ₂ - nb. heures > 200 µg/m ³ (1) et NO ₂ - nb. jours > 25 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	8*	
	OMS - 10 µg/m ³ (2)	8*	
Ponctuelle	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		1

Exposition	Type de recommandation	O ₃ - max. de la moy. sur 8h	O ₃ - nb. jours > 100 µg/m ³ sur 8h	O ₃ - nb. jours > 120 µg/m ³ sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O ₃ - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2)				90****
Ponctuelle	Valeur cible - 25 jours max (1)			5**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1)	124***			
	OMS - 3 jours max (2)		24		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 30/06/2026

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/07/2023 au 30/06/2026

*** Maximum calculé jusqu'au 30/06/2026

**** Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectés.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- ➔ PM₁₀ : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- ➔ O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- ➔ NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'Alerte

- ➔ PM₁₀ : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- ➔ O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- ➔ NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO de la commune de Périgueux sur notre site web :
<https://bit.ly/3CxYvRN>



Bon



Mauvais

Commentaires

Au cours des mois d'avril à juin 2026, la qualité de l'air est principalement qualifiée de « moyenne » à « dégradée » sur l'agglomération du Grand Périgueux.



Moyen



Très mauvais

Il est à noter 40 % de journées qualifiées de « dégradée » sur ce trimestre. Cela est à mettre en relation avec les conditions caniculaires rencontrées tout au long du trimestre et qui ont donné lieu à une augmentation des concentrations en ozone sur l'ensemble de la région. Un indice qualifié de « mauvais » a été constaté le 24/05, toujours en raison de l'ozone.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en ozone qui sont responsables de l'indice ATMO.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO
Nouvelle-Aquitaine

Avril : un mois plus que printanier.

https://donneespubliques.meteofrance.fr/donnees_libres/bulletins/BCMR/BCMR_10_202604.pdf

Mai : pluvieux et variable puis sec et très chaud.

https://donneespubliques.meteofrance.fr/donnees_libres/bulletins/BCMR/BCMR_10_202605.pdf

Juin : un mois plus qu'estival, sec et caniculaire

https://donneespubliques.meteofrance.fr/donnees_libres/bulletins/BCMR/BCMR_10_202606.pdf

Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://tinyurl.com/yr45wuau>



Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/emails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

Pollens et pollution de l'air : quels liens ?

<https://tinyurl.com/4e82x8th>

Ozone : pourquoi les fortes chaleurs dégradent la qualité de l'air ?

<https://tinyurl.com/ysdc62xc>

Légionellose : comment une bactérie de l'eau peut-elle contaminer l'air ?

<https://tinyurl.com/yc58x5ff>



Le Saviez-vous ?

Les grandes étapes de création d'une station de mesure de qualité de l'air

Processus souvent méconnu, installer ou **déplacer une station de surveillance de l'air** suit un parcours structuré, combinant études, terrain, validation et mise en service :

- ➔ répondre à un **besoin réel**
- ➔ étudier le **territoire** et les **contraintes**
- ➔ identifier et **proposer des sites**
- ➔ vérifier sur le **terrain**
- ➔ installer une **station temporaire** et mesurer
- ➔ **valider le site** et finaliser le choix
- ➔ installer et **intégrer la station** dans le réseau

<https://tinyurl.com/3hpchr6v>



Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas rediffusées en cas de modification ultérieure. En cas d'utilisation différée de ces données, il est à la charge du client de s'assurer qu'il dispose de la dernière version en vigueur. Toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenue pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

Bilan édité le 10/07/2026 à 14h15 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine
09.84.200.100 | contact@atmo-na.org

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux www.grandperigueux.fr